



20 juin : journée mondiale des réfugiés

En souvenir de l'adoption par l'assemblée générale des Nations Unies, de la convention de Genève de 1951, relative au statut des réfugiés, le 20 juin est devenu une journée mondiale qui nous donne l'occasion d'évoquer la situation des réfugiés.

Les organisations et les membres du réseau Hospitalité organisent, à cette occasion, plusieurs événements :

Jeudi 15 juin :

- 12h : **conférence de presse** sur la situation alarmante des demandeurs d'asile à Marseille.
(à la Cimade - 8, rue Jean-Marc Cathala 13002 Marseille – tram : Sadi Carnot)
- 17h30 : **Cercle de silence** autour du témoignage d'un jeune demandeur d'asile.
(à l'angle du cours Saint Louis et de la Canebière)

Lundi 19 juin à 13h30 :

Manifestation de soutien à Cédric Herrou et au-delà à toutes les personnes accusées comme lui, de délit de solidarité à l'égard des exilés qui arrivent en France. La Justice lui a donné raison en première instance à Nice, mais le Procureur a fait appel. Rdv devant la Cour d'Appel, 20 place Verdun.

Mardi 20 juin :

- A partir de 14h à la Friche de la Belle-de-Mai, à l'initiative des CADA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) de Marseille, « **Ici et après** », un grand temps de témoignages et d'échanges.
- 18h : **conférence-débat** : *Décrypter la politique européenne asile... et au-delà*
(au 3013, 58 rue de la République 13002 Marseille – Tram Sadi Carnot)
Avec **Pascaline Chappart**, sociologue, membre de Migrinter et du Gisti ; elle présentera les dessous et les enjeux des accords de partenariat entre l'Union Européenne et des pays comme la Turquie...
Et **Frédérique Chartier**, avocate, de retour d'une mission pour défendre les droits des demandeurs d'asile, dans le camp de Moria sur l'île de Lesbos en Grèce, avec le Conseil des barreaux européens.
- 21h sur le Vieux Port : **Démonstrations festives** sous l'Ombrière avec témoignages, exposition, animation musicale, poésie, collations...

Actions de sensibilisation sur les marchés :

- mercredi 21 juin de 10 à 12h place Cadenat ; rdv devant le Carrefour City à 9h45.
- vendredi 23 juin de 10 à 12h à Castellane ; rdv devant la Poste sortie du métro Castellane à 9h45.
- samedi 24 juin de 10 à 12h sur le marché de la Plaine ; rdv au coin du Bd Bailly à 9h45.

Contact : 06 40 71 37 45

Qu'est-ce que le réseau Hospitalité ?

Le réseau Hospitalité* vise à mettre en relation et en synergie les organisations et les personnes qui s'organisent pour mettre en œuvre l'hospitalité dans toutes ses dimensions, comme cœur de notre vie sociale. L'accueil des personnes étrangères, quel que soit leur statut, en constitue la première expression.

Aujourd'hui, en région PACA, ce mouvement est représenté par une quarantaine de collectifs et par de nombreuses organisations qui cultivent un esprit de solidarité, de convivialité et de bienveillance envers les migrants et les réfugiés.

*Le réseau Hospitalité est une évolution du réseau Sanctuaire qui est né en 1984 aux États-Unis. Son principe est la protection inconditionnelle de toute personne persécutée ou en danger.

Son éthique

Nous nous pensons comme membres d'une seule famille humaine sur une seule terre vivante, c'est pourquoi :

1. Notre référence première est l'humanité qui nous désigne tous comme « égaux en dignité et en droit ». quelle que soit notre nationalité et nos signes particuliers.
2. Tous les êtres humains sont responsables, particulièrement du « souci de l'autre », car l'hospitalité et la solidarité sont la base de toute société humaine.
3. Le respect des droits fondamentaux de quiconque est absolu ; il appelle à désobéir à des lois contraires.

Des implications pratiques

1. La non-discrimination : toute personne qui en respecte les règles peut en bénéficier.
2. L'accueil inconditionnel des personnes quelles que soient leurs situations administratives, le droit étant toujours premier.
3. La réciprocité qui permet d'établir des relations d'aide mutuelle entre les hôtes, accueillants et accueillis.
4. La responsabilisation des pouvoirs publics, surtout si l'on pallie à leurs devoirs.
5. L'innovation sociale : Le réseau fait appel à l'imagination et à l'innovation, au-delà des réponses et des dispositifs classiques.

Des commissions pour agir

- Guides d'information sur tous les services locaux à disposition.
- Hébergement alternatif pour les personnes non prises en charge, quel que soit leur statut.
- Information et défense juridique pour les personnes dont les droits ne sont pas reconnus.

- Apprentissage de la langue française, avec une attention aux pédagogies adaptées.
- Accès à la santé, particulièrement pour les personnes dont les droits sont limités.
- Accès à l'activité économique, notamment dans la ligne de l'économie sociale et solidaire.
- Sensibilisation et conscientisation des populations disposées ou rétives à l'hospitalité
- Communication interne au réseau et en direction des divers publics souhaités.

Contact : contact@reseauhospitalite.org Site : www.reseauhospitalite.org

Rencontre avec le conseil départemental, DGSA

Le 7 juin 2017

Mr Garsin et Mme ?, puis Marine Besche qui remplace Mme Fusier.

(marine.besche@departement13.fr)

Il faudra voir Mmes Foulon et Simon pour la suite.

La loi de 2016 sur les « tiers bénévoles » pourrait servir en l'occurrence : Le département confie à un tiers par délégation, un statut parental, mais cela concerne pour le moment des jeunes sous tutelle, pupille... donc ne paraît pas tout à fait adapté à Mr Garsin.

Loi du 14 mars.

La question se pose jusqu'à l'évaluation et le passage devant le juge qui devrait avoir lieu dans le délai de 5j pour l'évaluation + 8j de saisine du Parquet.

L'ADDAP doit faire un rapport : OPP – Juge – ASE

Le problème vient de l'embolie après l'évaluation. Les 20 places dont dispose l'ADDAP pourrait être suffisante si cela ne coïncit pas après.

On a besoin de « tiers bénévoles » pour un accueil à moyen terme.